



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée professionnel du Finosello
Ajaccio

FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSION

année scolaire 2022/2023

HOTELERIE RESTAURATION

(retour impératif à réception de l'emploi du temps définitif)

L'ELEVE :

NOM – PRENOM :

Date de naissance : Classe : Portable :

Les élèves **externes** inscrits en hôtellerie-restauration sont dans l'obligation, pendant les ateliers professionnels de plus de six heures, de rester en tenue dans l'enceinte de l'établissement au moment de la pause repas. Ne pouvant se restaurer chez eux, ils pourront déjeuner ou dîner à la restauration scolaire en fonction de leur emploi du temps.

Il vous est possible de choisir un de ces deux régimes :

demi-pension 2 JOURS

demi-pension 1 JOUR

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Repas de midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Repas du soir				<input type="checkbox"/>	

Coût 1^{er} trimestre à régler dès réception de la facture : (les coûts des trimestres suivants seront définis fin décembre en Conseil d'Administration selon les préconisations de la Collectivité de Corse).

	DP 6	DP5	DP4	DP3	DP2	DP1
Sept Dec	284.60	229.34	192.22	155.98	107.51	54.40

A la remise du dossier complet (cette fiche renseignée et accompagnée d'un RIB), une **carte magnétique d'accès** sera remise gratuitement au demi-pensionnaire par le service d'Intendance. Cette 1^{ère} carte demeure la propriété du lycée et devra être restituée en bon état en fin d'année scolaire. En cas de perte, vol, dégradation, ou non restitution, **elle sera facturée 5 € en sus du forfait.**

Modalités d'accès à la restauration scolaire :

- ↳ Les élèves se rendent au restaurant scolaire selon un planning arrêté par le service de Vie scolaire.
- ↳ L'élève devra présenter sa carte magnétique à l'entrée ou un ticket repas pour un repas exceptionnel.

Je certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des informations concernant l'inscription de mon enfant à la demi-pension du lycée
(Se référer au règlement intérieur)

Date et signature des parents

REMISES	<p><u>Remise d'ordre accordée pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage obligatoire • Départ définitif de l'établissement • Santé (certificat médical de 15 jours minimum) • Nombre d'enfants scolarisés
AIDES	<p><u>Bourses nationales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • quand une bourse est attribuée, elle est automatiquement déduite des frais de demi-pension et d'internat. • Quand il existe un reliquat de bourse, il est versé à la fin de chaque trimestre sur le compte que vous nous indiquerez. <p>→ joindre obligatoirement un RIB</p> <p><u>Fonds sociaux :</u> les familles qui rencontrent des difficultés financières doivent impérativement prendre rendez-vous auprès de l'Assistance Sociale de l'établissement afin d'établir un dossier pour une demande d'aide.</p>
PAIEMENT	<p>La facture appelée « Avis aux Familles » est envoyée aux parents au début de chaque trimestre</p> <p>Le paiement, exigible immédiatement, doit être effectué dans les 15 jours de la remise de la facture.</p> <p>A défaut de paiement, après relance sans paiement, des poursuites seront engagées auprès d'un huissier.</p> <p>Mode de règlement choisi (à cocher) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> par virement bancaire → l'IBAN de l'établissement : FR76 1007 1200 0000 0010 0022 890 BIC : TRPUFRP1 <input type="radio"/> par chèque, à l'ordre de Madame l'agent comptable du lycée professionnel du Finosello <input type="radio"/> par carte bleue, à l'intendance du lycée professionnel du Finosello <input type="radio"/> en espèces, à l'intendance du lycée professionnel du Finosello <p>Etalement possible du paiement</p>